

REPUBLIC DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DEPARTMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE DE NGOYLA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

HUPPER NYONG DIVISION

NGOYLA COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 07/AONO/C.NLA/CIPM/2025 DU 14/07/2025

EN PROCEDURE D'URGENCE

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE A
POMPAGE SOLAIRE A L'HOTEL DE VILLE DE NGOYLA
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST, LOT
UNIQUE.**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement de la Commune de Ngoyla, le Maire de la Commune de Ngoyla, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un forage à pompage solaire à l'hôtel de ville de Ngoyla.

2. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

3. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- ◆ Mobilisation et installation du chantier ;
- ◆ Travaux de construction du forage ;
- ◆ Travaux de construction du réseau de refoulement ;
- ◆ Travaux de construction du socle du réservoir de 3m3 ;
- ◆ Installation de la pompe et alimentation ;
- ◆ Prestations diverses.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de :

22 000 000 (vingt deux million) FCFA.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'investissement de la commune de Ngoyla exercice 2025.

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par un établissement financier ou une compagnie d'assurances agréés par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le montant de la caution est fixé à : **deux cent deux mille (220 000) FCFA**

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Ngoyla, BP : 04 NGOYLA, Tél : 696 95 01 10/696 15 39 51, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de Ngoyla, BP : 04 NGOYLA, Tél : 696 95 01 10/696 15 39 51, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Ngoyla d'une somme non remboursable de **vingt-deux mille (22 000) FCFA**. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Commune de Ngoyla, au plus tard le **06/08/2025 à 11 heures**, heure locale sous enveloppe cachetée adressée à la Commune de Ngoyla avec la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°07AONO/C.NLA/CIPM/2025 DU 14/07/2025

EN PROCEDURE D'URGENCE

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE A POMPAGE
SOLAIRE A L'HOTEL DE VILLE DE NGOYLA DEPARTEMENT DU HAUT-
NYONG, REGION DE L'EST, LOT UNIQUE.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le **06/08/2025 à 12 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngoyla dans sa salle de réunions.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

13.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne l'élimination du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures ;
- Présence d'une fausse pièce ou des fausses déclarations ;
- Présence des informations financières dans les offres techniques et administratives ;
- L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon et de défaillance d'un marché au cours des trois dernières années ;
- Non-respect du cadre bordereau des prix unitaire, detail quantitatif et setimatif, le sous detail des prix unitaires.
- Note technique inférieure à 80% de oui par rapport aux sous-critères essentiels.

13.2 Critères essentiels

- | | |
|---|---------|
| a- La capacité financière ; | Oui/Non |
| b- Les références de l'Entreprise ; | Oui/Non |
| c- L'organisation, les plannings d'approvisionnement et D'exécution des travaux et la compréhension du projet ; | Oui/Non |
| d- L'expérience du personnel d'encadrement ; | Oui/Non |
| e- Le matériel et les équipements essentiels. | Oui/Non |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée de la validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la COMMUNE DE NGOYLA, Tel : 696 95 01 10/696 15 39 51.

17. Dénonciation

Pour tout acte de corruption Bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP (Ministère des Marchés Publics) au numéro : **677 20 57 25/699 37 07 48.**

Ampliations :

- DD/MINMAP-HN (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- CIPM (pour information) ;
- CHRONO ;
- ARCHIVES ;
- Affichage.

NGOYLA, le **14/07/2025**

Le Maire

(Autorité contractante)

